



## **Trop c'est trop ! Des couleuvres de plus en plus grosses à avaler...**

La dette de l'Etat n'est pas celle des salariés, toutes nos revendications sont légitimes !

Le service public n'est pas l'expression d'un coût, il est avant tout un bien commun : disloquer les services publics c'est attaquer la République, c'est prendre le risque d'affaiblir la Nation. En réduisant les moyens publics, en multipliant les suppressions de postes, en détruisant les services publics et en transférant les missions publiques au secteur privé, les gouvernements de ces dernières décennies ne cessent de se conformer à l'idéologie libérale et dérégulatrice, afin de donner des gages aux marchés financiers.

**Assez de la dérèglementation de nos obligations de service !**

**Assez des nombreuses et inacceptables suppressions de postes !**

**C'est une attaque majeure contre le service public et ses agents, tout autant que contre les citoyens eux-mêmes !**

## **D'où un rôle essentiel des représentants du personnel aux CAP (Commissions Administratives Paritaires)**

Emploi, formation professionnelle, protection sociale, statut... toutes ces questions sont au cœur de votre vie quotidienne. Pour être défendu, il faut être informé, et il faut s'organiser, parce que c'est uni que l'on peut se faire entendre et respecter.

Votre avenir, celui de vos enfants, sont liés aux droits collectifs et individuels ainsi qu'au respect des droits sociaux qui sont les fondements effectifs des valeurs républicaines. Alors pour les défendre, pour se défendre, mais aussi pour acquérir de nouveaux droits, pour plus de solidarité, **prenez votre avenir en main en votant FO Enseignement Agricole.**

# Votez FO Enseignement Agricole pour la défense de vos droits individuels et collectifs

**VOTER FO Enseignement Agricole, c'est voter pour des élus paritaires qui :**

- **préparent** les CAP en collectant le maximum d'informations auprès de l'administration et auprès des agents afin de mieux les défendre. Si besoin, ils font appel à des «experts» notamment pour des dossiers particuliers. Ils sont disponibles et facilement joignables.
- **font respecter** les droits statutaires et veillent à l'égalité de traitement entre les agents. Par votre vote FO Enseignement Agricole **vous permettez à plusieurs syndicats de siéger face à l'administration et vous renforcez la démocratie au sein de la CAP.**
- **rendent compte** de leur mandat, communiquent des résultats et des comptes-rendus de CAP par téléphone ou courriel permettant une plus grande rapidité d'information des agents et une communication interactive (questions/réponses facilitées).
- **refusent** de s'associer à la mise en œuvre des contre-réformes et de cogérer.

**Voter FO Enseignement Agricole, c'est voter pour défendre votre statut de fonctionnaire d'État et l'école républicaine par :**

- le maintien et défense du Statut des fonctionnaires et des missions de Service public
- l'opposition à l'organisation de la mise en concurrence de la formation professionnelle scolaire et par apprentissage, contenue dans le projet de loi « Pour la Liberté de choisir son avenir professionnel ».
- l'opposition à toute fusion ou fermeture d'établissement.
- la défense de la liberté pédagogique.
- le maintien des enseignants et CPE dans le corps de la Fonction Publique d'État.
- l'opposition à la fusion des corps,
- la défense d'un accès à l'indice terminal du corps pour tous.

**Voter FO Enseignement Agricole, c'est s'opposer aux réformes successives de l'État qui visent à réduire le nombre de fonctionnaires pour mieux affaiblir les services publics par :**

- la création des emplois statutaires nécessaires au bon fonctionnement du Service public,
- La réduction de la précarité par la titularisation des contractuels-
- Le maintien des horaires et enseignement prévus dans les diplômes,
- La défense des diplômes nationaux.

## **Voter FO Enseignement Agricole, c'est voter contre la dégradation de vos conditions de travail en exigeant :**

- 16 % d'augmentation immédiate des salaires pour rattraper la perte de pouvoir d'achat,
- une augmentation substantielle des taux de passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle et une meilleure prise en compte de toutes les activités réalisées par les PLPA et PCEA pour l'accès à la classe exceptionnelle,
- une transparence et une égalité de traitement dans l'avancement d'échelon,
- une réattribution de la DGH supprimée par les réformes successives,
- des moyens humains et financiers supplémentaires pour permettre une réelle inclusion des élèves en situation de handicap,
- le respect de l'obligation de protection du fonctionnaire par le Ministère dans tous les cas,
- le non allongement de la durée de travail des enseignants et l'abandon de la notion de SCA,
- un véritable plan de 2ème carrière pour les enseignants qui le souhaitent,
- la mise en œuvre d'un véritable plan de formation des agents dans le cadre de leur temps de travail,
- l'abandon définitif des « mutations dans l'intérêt » du service,
- des affectations sur un seul site,
- la création d'un corps de directeurs propre à l'enseignement agricole pour une meilleure reconnaissance du travail accompli par les PLPA, PCEA ou CPE sous statut d'emploi et pour éviter que quasi-seuls les directeurs puissent accéder à la classe exceptionnelle.

**« Vous avez des droits ! avec FO Enseignement Agricole, faites-les respecter ! »**



# FO Enseignement Agricole seul syndicat libre et indépendant

## Pourquoi un syndicat ?

Un syndicat a pour but de défendre les intérêts matériels et moraux des salariés.

Pour *FO Enseignement Agricole*, cette défense se fait en totale indépendance de tout pouvoir politique, philosophique ou religieux. Comme le disait Léon Jouhaux, Président fondateur de FO et prix Nobel de la paix : « *Si l'homme veut être une personnalité libre, les organisations qu'il constitue doivent, elles aussi, être des organisations libres.* ».

## Quels objectifs ?

Le poids d'un vrai syndicat indépendant comme *FO Enseignement Agricole* rééquilibre les forces en présence et contribue ainsi :

- à faire respecter les droits de chaque agent.
- à négocier et obtenir ce que les salariés de l'enseignement agricole n'obtiendraient jamais seul,
- à organiser collectivement la résistance .

FO *Enseignement Agricole* contribue à défendre notre système social.

## Quelle est notre force ?

Considérant que le syndicalisme ne doit pas lier son destin à celui de l'État, ni s'associer à des groupements politiques quelconques, dont l'objectif est la conquête de cet État et l'affermissement de ses privilèges, *Fo Enseignement Agricole* conduit son action en toute indépendance.

*FO Enseignement Agricole* est aussi un syndicat fédéré, confédéré et membre de FO Agriculture. *FO Enseignement Agricole* peut ainsi mieux s'opposer aux nombreuses attaques que les agents du ministère subissent et dont l'origine est de plus en plus externalisée (Cabinet du 1<sup>er</sup> Ministre, Ministère du budget...).

La force de *FO Enseignement Agricole* lui est donnée par le nombre et la détermination des adhérents et des militants.

## Quels principes ?

*FO Enseignement Agricole* est :

- un syndicat indépendant de l'Etat et du patronat, des partis politiques et des églises,
- Un syndicat qui refuse d'être la courroie de transmission du ministère et de l'administration
- Un syndicat attaché à de véritables négociations sur la base des intérêts de ses mandants et contrôlés par les syndiqués dans le cadre d'instances élues démocratiquement (Secrétariat et général et Bureau).
- Un syndicat attaché au maintien de l'enseignement agricole au sein du Ministère de l'Agriculture.

Syndicat National de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture –Force Ouvrière (SNERMA-FO)

Tel : 01 49 55 81 42, Mel : [foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr](mailto:foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr)

Site : [www.foenseignementagricole.fr](http://www.foenseignementagricole.fr)